



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/230

Approbation d'une convention d'occupation précaire du domaine privé communal à titre gratuit, accordée par la Ville de Lyon au profit de l'association "Tendance Presqu'île - My Presqu'île", relative à la mise à disposition d'un local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble en copropriété sis 13 rue du Griffon à Lyon 1er - EI 01 122

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

Rapporteur : Mme AUGÉY Camille

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 30 SEPTEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 2 OCTOBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 OCTOBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme BRUVIER HAMM Pauline

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. LUNGENSTRASS (pouvoir à Mme DUBOT), M. BLANCHARD (pouvoir à Mme GEORGEL), M. LEVY (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/230 - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE DU DOMAINE PRIVÉ COMMUNAL À TITRE GRATUIT, ACCORDÉE PAR LA VILLE DE LYON AU PROFIT DE L'ASSOCIATION "TENDANCE PRESQU'ÎLE - MY PRESQU'ÎLE", RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL SITUÉ AU REZ-DE-CHAUSSÉE DE L'IMMEUBLE EN COPROPRIÉTÉ SIS 13 RUE DU GRIFFON À LYON 1ER - EI 01 122 (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Presqu'île de Lyon est, avec la Part-Dieu, un des deux premiers pôles commerciaux de l'agglomération lyonnaise avec un chiffre d'affaires évalué à 658 millions d'euros en 2018.

La Presqu'île compte 1 500 commerces et se caractérise par la qualité, la diversité et le dynamisme de son tissu commercial. C'est une destination shopping de marque dont l'attractivité doit être maintenue et développée.

Première destination touristique de l'agglomération, la Presqu'île est l'épicentre de l'attractivité et du rayonnement de la métropole lyonnaise. C'est également le deuxième pôle d'emploi tertiaire de la Métropole avec 30 500 emplois (pour 6 613 établissements).

Face aux enjeux de ce territoire, la démarche de management de centre-ville a été initiée en Presqu'île de Lyon en 2005. L'association Tendance Presqu'île a été créée en 2006 pour porter cette démarche. Elle a pour vocation de réunir l'ensemble des acteurs économiques du centre-ville pour répondre de manière concrète aux problématiques de gestion, de promotion et de développement de la Presqu'île. Ainsi, Tendance Presqu'île regroupe des acteurs publics comme l'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics, les chambres consulaires et les entreprises publiques concernées, des acteurs privés, comme les commerçants et artisans, les banques, les sociétés immobilières, les sociétés de transport et de stationnement, les acteurs culturels... etc.

Les objectifs de Tendance Presqu'île sont les suivants :

- assurer la promotion de la Presqu'île, vitrine du dynamisme commercial et économique lyonnais ;
- favoriser le partenariat entre public et privé ;
- développer un réseau d'acteurs favorisant le développement de centre-ville ;
- développer un environnement favorable à l'activité, aux investisseurs et aux utilisateurs ;
- accompagner le renforcement de l'armature commerciale en Presqu'île ;
- être un lieu de concertation sur les projets menés en Presqu'île à l'initiative des partenaires.

La Ville de Lyon est propriétaire d'un local situé rez-de-chaussée de l'immeuble en copropriété (vitrine donnant sur la place Louis Pradel) situé 13 rue du Griffon à Lyon 1^{er},

référéncé sous le numéro d'ensemble immobilier 01 122, parcelle cadastrée AR 148, d'une superficie d'environ 70 m², appartenant à son domaine privé.

Par convention en date du 29 juillet 2019, la mise à disposition à titre gratuit d'un local d'une surface d'environ 70 m² situé au rez-de-chaussée de l'immeuble susmentionné a été accordée par la Ville de Lyon et entérinée par la délibération n° 2019/4796 du Conseil municipal en date du 20 mai 2019.

Afin d'assurer la pérennité de ses activités et travaux, la Ville de Lyon souhaite continuer à apporter son soutien à cette association par le maintien de la mise à disposition dudit local à titre gratuit.

Il vous est donc proposé de mettre ledit local à disposition de l'association « Tendance Presqu'île - My Presqu'île » à titre gratuit - hormis les charges et les fluides - du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021, étant ici précisé que la valeur locative annuelle dudit local s'élève à la somme de 9 555 euros (neuf mille cinq cent cinquante-cinq euros) outre charges et taxes.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 1^{er} arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- La convention d'occupation précaire du domaine privé communal à titre gratuit - hormis les charges et les fluides - établie entre la Ville de Lyon et l'association « Tendance Presqu'île - My Presqu'île », concernant la mise à disposition d'un local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble en copropriété situé 13 rue du Griffon à Lyon 1^{er}, du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document et tout acte y afférant.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Camille AUGÉY